



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le 28/10/2025
Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_6-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2025_8_6

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 26

Votants : 28

Objet : Actualisation de l'organigramme des services

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruziers, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :
Après l'avis favorable du CST sur la modification de l'organigramme, faisant suite notamment aux mouvements de personnel, il convient de le réajuster au plus près de la future organisation mise en place à compter du 01/11/2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03/10/2025

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 21/10/2025,

DÉCIDE :

- 1) **D'adopter la mise à jour de l'organigramme général des services de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes tel qu'annexé à la présente délibération,**
- 2) **De mettre à jour l'annexe 1 du règlement intérieur de la collectivité,**
- 3) **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_6-DE

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le